



Évaluation de la qualité du matériel associé aux émissions dans l'air intérieur

Nombre: 92/2011

Produit: **Liège Expansé Pur – ICB**

Code CE: ICB-EN 13170 – T2 – CS10 (90)

Producteur: **Sofalca** – Sociedade Central de Produtos de Cortiça, Lda. (Portugal)

Description du produit: **Isolation Thermique et Acoustique**

Le Laboratoire de Qualité de l'Air Intérieur (LQAI) déclare que le produit mentionné ci-dessus, a obtenu **Classification A+** conformément à la Réglementation Française ⁽¹⁾ et répond aux critères établis par la Législation ⁽²⁾.

Rapport d'essai ⁽³⁾ LQAI.MC.56/11

Date d'émission du rapport 09/06/2011

Le Responsable du LQAI Gabriele Ventura Alves da Silva

⁽¹⁾ La Réglementation française a été publiée le 25 Mars 2011, avec des détails publiée le 13 mai 2011, concernant un étiquetage obligatoire des produits installés à l'intérieur du revêtement du bâtiment, sols et murs, les peintures et vernis, avec une classification basée sur des tests émissions.

⁽²⁾ Par ailleurs, selon la loi française, à partir de Janvier 1, 2010, les produits de construction vendus en France doivent démontrer que les émissions de trichloroéthylène, le benzène, le DEHP et le DBP sont inférieures à $1 \mu\text{g}/\text{m}^3$, testés selon la norme ISO 16000 et calculé pour une pièce de référence.

⁽³⁾ Cette évaluation est basée sur la norme ISO 16000 (2006) en vigueur.

Le LQAI ne peut pas être responsable de tout changement aux produits qui peuvent influencer les résultats présentés, cependant le producteur s'engage à signaler volontairement des modifications du produit avec un impact direct sur les résultats des tests effectués.